



Date : 27/07/2006

Les Bibliographies nationales : passé, présent, futur

Yeon-Kyoung Chung
Université Ewha Womans
Séoul, Corée

Traduit de l'anglais par
Marcelle Beaudiquez
Honorary Fellow of IFLA

Meeting:	109 Bibliography
Simultaneous Interpretation:	Yes

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 72ND IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL
20-24 August 2006, Seoul, Korea
<http://www.ifla.org/IV/ifla72/index.htm>

Résumé

Ce texte présente l'histoire et l'état présent de la bibliographie nationale, du catalogue collectif national, du dépôt légal et autre contrôle bibliographique en Corée. La Bibliothèque nationale de Corée joue un rôle clé dans la fourniture de notices bibliographiques complètes des publications disponibles en Corée. Les bibliographies nationales incluent désormais différents types de documents. La Bibliothèque nationale de Corée instruit divers projets pour promouvoir le système de dépôt légal et se prépare à réviser sa législation pour inclure plus de types de documents, y compris les publications électroniques, et fixer leur usage par le public. A court terme, la loi révisée du dépôt légal concernera tous les types de documents publiés et sera en pleine conformité avec les recommandations de l'ICNBS.

La Bibliothèque nationale de Corée

En tant que bibliothèque nationale, la Bibliothèque nationale de Corée avec environ 5,7 millions de volumes dans ses collections, a pour mission de fournir un service bibliographique national au peuple de Corée et à tous ceux qui, dans le monde, s'intéressent à la Corée et aux Coréens. C'est un conservatoire pour les documents coréens qui sont systématiquement collectés et conservés comme patrimoine culturel et intellectuel national, à transmettre aux générations futures.

La Bibliothèque nationale a été ouverte le 15 octobre 1945 à Séoul (Sogong-dong, Joong-gu). A cette époque le service ne comportait qu'une équipe de 16 personnes et comptait 284 457 volumes. Le bâtiment principal a été réinstallé à Namsan en 1974 et un nouveau bâtiment a été construit à Banpo-dong en 1988. Fin 2005, la Bibliothèque nationale de Corée possède 5 658 476 volumes et dispose d'une équipe de 228 personnes. La Bibliothèque nationale pour l'Enfance et la Jeunesse ouvrira en 2006 et la Bibliothèque nationale numérique en 2008.

Comme lieu de collecte de tous les livres et documents produits en Corée, la Bibliothèque nationale de Corée collecte toutes les publications nationales qui peuvent être considérées comme faisant partie de l'héritage culturel et intellectuel de la nation. Lee (2000) considère que le rôle principal et les fonctions d'une bibliothèque nationale sont de collecter et de conserver l'édition nationale, d'assurer les services bibliographiques et la préparation de la bibliographie nationale, de constituer une collection de publications étrangères et de gérer le dépôt légal. Parmi ces fonctions, la plus importante est de produire une bibliographie nationale et de pratiquer le contrôle bibliographique des productions intellectuelles nationales, pour les rendre accessibles aux usagers, contribuant ainsi grandement au partage des connaissances et des ressources, objectif principal des bibliothèques.

Selon le *Library and Reading Promotion Act*, la Bibliothèque nationale de Corée est responsable de l'établissement et de la fourniture de l'information bibliographique concernant les publications nationales pour en faciliter l'utilisation ; elle collecte les documents nationaux et en assure systématiquement le catalogage et la classification. Les obligations légales, les acquisitions, les dons et les échanges internationaux sont les différents moyens de constituer la collection et plus de 530 000 volumes sont collectés chaque année.

Nous allons examiner comment la Corée gère les différents éléments qui permettent la constitution de la bibliographie nationale et aussi comment elle respecte certaines recommandations de la Conférence internationale sur les Services bibliographiques nationaux (ICNBS) qui s'est tenue à Copenhague en 1998, et qui fait référence en matière de bibliographie nationale partout dans le monde. Dans la plupart des pays, la législation du dépôt légal constitue l'instrument principal de collecte pour les documents publiés, quel que soit leur support, tandis que les bibliographies nationales sont les instruments principaux du recensement de l'héritage national. C'est également le cas en Corée.

La bibliographie nationale coréenne

Les fondements de toute bibliographie nationale s'appuient sur une structure de dépôt légal opérationnelle et sur l'usage de normes bibliographiques internationalement acceptées. Le dépôt légal permet d'établir un inventaire complet de l'édition nationale et l'usage des normes permet le partage des notices bibliographiques entre bibliothèques à la fois dans le pays et hors des frontières.

Comme centre de contrôle bibliographique, la Bibliothèque nationale de Corée collecte et conserve tous les documents nationaux publiés et elle établit les bibliographies nationales et autres publications nécessaires pour rendre ces documents accessibles pour la recherche.

La responsabilité complète de l'établissement de la bibliographie nationale comme du format MARC et des normes bibliographiques pour les aspects stratégiques du développement des catalogues, incombe à la Bibliothèque nationale.

Selon le Library and Reading Promotion Act de 1994 (24 mars 1994 article 4746, révisé le 12 janvier 2000 article 6126, révisé le 29 mai 2003 article 6906), la Bibliothèque nationale de Corée est chargée de la bibliographie nationale, de la normalisation documentaire, de l'ISBN et de l'ISSN et doit également coordonner grâce à l'informatisation les réseaux de bibliothèques et l'infrastructure nationale de l'information ; elle doit également coopérer avec la Bibliothèque de l'Assemblée nationale de la République de Corée pour mieux assurer leurs missions respectives.

La bibliographie nationale est l'instrument principal pour assurer le complet enregistrement de l'héritage national édité et son contrôle bibliographique. Les bibliographies nationales donnent les notices bibliographiques et fournissent l'information essentielle sur tous les documents publiés en Corée et servent de ressource privilégiée pour la recherche universitaire.

La *Bibliographie nationale coréenne (Korean National Bibliography)* est un inventaire bibliographique national normalisé de tous les documents publiés et produits en Corée qui ont été reçus par dépôt légal. La Bibliothèque nationale de Corée en assure la diffusion sur différents supports comme le papier, le CD-ROM, le DVD et Internet. La Bibliothèque nationale de Corée publie plusieurs bibliographies nationales telles que *Korean National Bibliography* et *Korean National Bibliography Monthly* (mensuel) et met en ligne la *Korean National Bibliography Weekly* (hebdomadaire). Depuis 2004, elle diffuse sur CD-ROM et la production de la bibliographie imprimée a cessé.

La publication annuelle de la bibliographie nationale a débuté en 1963. Elle avait pour titre *Full List of Korean Publications* et rassemblait l'information bibliographique de tous les documents déposés à la Bibliothèque nationale de Corée pour l'année concernée ; elle contribuait ainsi à la normalisation du catalogage et de l'offre d'information sur les publications. En raison du volume croissant des publications à recenser au fil des années, elle a été publiée en deux volumes séparés à partir de 1989 et en version CD à partir de 2004.

Les publications académiques ont été exclues à partir de 1990. La responsabilité des thèses a été transférée à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale qui publie *The List of Theses for Doctors' and Masters' Degrees Awarded in Korea* depuis 1969.

Les bibliographies nationales de Corée sont généralement très complètes dans leur couverture. Les bibliographies contiennent par exemple les monographies, les périodiques, les enregistrements sonores et vidéos, les bandes magnétiques en cassettes, les cartes, les diapositives, les documents électroniques (CD, DVD, CD-ROM, CD-I, CD-G et autres CD), les microformes, les publications officielles et de recherche. L'accent est toujours mis sur le texte sous toutes ses formes et les plus récents documents comme les livres et journaux électroniques ne sont pas encore inclus dans la bibliographie nationale. Les « non-livres » et les documents électroniques sont toujours plus aisément écartés de la bibliographie nationale que les documents textuels. La Bibliothèque nationale de Corée collecte et enregistre les documents publiés à l'étranger par les auteurs nationaux et les documents sur le pays, ses habitants ou présentant un intérêt national, cependant ce matériel ne fait pas partie de la bibliographie nationale coréenne.

Le CD-ROM de *Full List of Korean Publications (2003)* a été publié en 2004 pour en finir avec les imperfections du support papier. La fonction Recherche s'appliquait aux titres, auteurs, éditeurs, mots-clés, indices de classification, ISBN, en recherche simple et la recherche booléenne complexe était redoublée sur le premier résultat. Diverses autres fonctions de recherche et la fonction Feuilletage pour chaque année de publication et pour tous les supports de publication, ont été ajoutées ensuite. Toutes les catégories de documents sont concernées : livres, thèses, publications officielles, livres pour enfants, livres

d'enseignement, livres coréens anciens, livres en Braille, « non-livres » et périodiques. Le jeu de caractères KS pour les données en MARC a été abandonné au profit de l'UNICODE, qui peut être considéré comme une norme internationale. Les fonctions Menu et Assistance sont disponibles en coréen et en anglais, et l'internationalisation de la bibliographie nationale est proche.

La *Korean National Bibliography (2004)* couvrant la période 1945-2004 a été publiée pour célébrer le 60^e anniversaire de la Bibliothèque nationale de Corée en 2005 et a permis de rappeler le statut véritable de la bibliographie nationale coréenne. Celle-ci couvre tous les documents déposés à la Bibliothèque nationale de Corée ainsi que les documents enregistrés dans les catalogues collectifs des bibliothèques universitaires par le *Korean Education and Research Information Service (KERSIS)* ainsi que les collections des bibliothèques de lecture publique du *Korean Library Information System Network (KOLIS-NET)*. A l'exception du nombre total d'items recensés dans la bibliographie, le nombre d'items de chaque source n'est pas indiqué. Elle est publiée sur DVD en raison de la plus grande capacité du support et le titre a été changé de *Full List of Korean Publications* en *Korean National Bibliography*, titre qui reflète mieux son contenu.

Les enregistrements disponibles sur Internet et sur DVD sont gratuits. Il n'y a pas de recommandation de ICNBS sur la politique tarifaire, on sait cependant que le prix peut influencer sur l'ampleur de l'utilisation des bibliographies nationales. Des exemplaires sont distribués aux bibliothèques du pays, y compris les bibliothèques universitaires, les bibliothèques spécialisées et les bibliothèques de lecture publique, les institutions gouvernementales de recherche, les bibliothèques scolaires et les dépôts de publications officielles. De plus, 150 exemplaires sont utilisés pour les échanges internationaux.

La *Korean National Bibliography Monthly* fournit régulièrement les enregistrements bibliographiques des documents déposés à la Bibliothèque nationale de Corée, sur une base mensuelle, depuis 1965. Le titre de la bibliographie, *Korean National Bibliography Monthly*, est devenu *Library and Information* pour la période 1972-1993, avant de redevenir *Korean National Bibliography Monthly* en 1994, ce qui correspond mieux au contenu de la publication. En cataloguant les nouveaux livres entrés à la Bibliothèque nationale de Corée sur une base mensuelle, l'information bibliographique est fournie de manière pertinente. Environ 1000 exemplaires de chacun des numéros mensuels (10 numéros par an) de la *Korean National Bibliography Monthly* étaient imprimés. Ils étaient distribués aux mêmes institutions que la version annuelle, et 50 exemplaires étaient destinés aux échanges internationaux. Cependant, cette version mensuelle a été abandonnée en raison de la disponibilité des versions CD et Internet.

Korean National Bibliography Weekly est disponible via le service en ligne de la Bibliothèque nationale de Corée depuis le 30 mai 2003. Elle fournit une information bibliographique rapide et à jour sur un rythme hebdomadaire, pour les nouvelles publications coréennes déposées à la bibliothèque nationale. Le format bibliographique et le classement sont les mêmes que ceux de la version publiée. *Korean National Bibliography* est mise à jour tous les vendredis, et la liste bibliographique de chaque semaine reste en ligne pendant huit semaines.

Elle recense quatre catégories de documents : livres, publications officielles, livres pour enfants et « non-livres ». Les entrées bibliographiques sont classées alphabétiquement par titre dans chaque catégorie. Les livres classés par sujets selon l'ISBN [?], sont catalogués suivant la 4^e édition de la classification décimale coréenne (KDC) et les règles de description KOMARC. Les publications officielles sont cataloguées selon les principes de l'agence gouvernementale responsable. Les livres pour enfants sont classés alphabétiquement par titre et les autres documents sont classés par support.

Elle est accessible sur la page d'accueil du site web de la bibliothèque nationale. Ainsi la diffusion de la bibliographie nationale sur Internet est plus satisfaisante et plus régulière et ne

pose pas de problème en Corée. Vraisemblablement dans l'avenir, toutes les bibliographies nationales privilégieront l'accès par Internet.

Les bibliographies nationales sont vouées à la production nationale courante. En pratique, aucune bibliographie ne remplit parfaitement ce rôle. Les bibliographies nationales coréennes sont très complètes en terme de couverture. Mais les critères de sélection des ressources électroniques éloignées ne sont pas complètement définis. Concernant le contrôle bibliographique, les nouveaux types de documents, y compris les documents sur Internet, devraient être recensés parallèlement au contenu plus traditionnel de la bibliographie nationale. Les critères de sélection seront donc fixés par la Bibliothèque nationale de Corée, suivant en cela le paragraphe 4 des recommandations de l'ICNBS : « Les bibliographies nationales couvriront la production nationale courante et, si possible, elles fourniront également une couverture rétrospective. Si nécessaire, des critères de sélection seront définis et publiés par l'agence bibliographique nationale. »

Depuis août 2004, la Bibliothèque nationale de Corée est désormais agence pour le dépôt légal et gestionnaire de la base de données MARC. Les objectifs de l'agence sont de collecter rapidement les documents publiés et produits en Corée, d'offrir des catalogues normalisés à toutes les bibliothèques coréennes et de mettre en place les bases qui permettront aux bibliothécaires d'assurer de meilleurs services dans ces domaines. Des professionnels locaux dûment sélectionnés assurent la gestion du dépôt légal et font le catalogage et l'indexation dans la base de données titres et sujets. Et les équipes de la Bibliothèque nationale de Corée assurent le contrôle qualité du catalogage et de l'indexation, attribuent les vedettes matière, créent les points d'accès et les données d'autorité et font tous les autres contrôles nécessaires.

Suivant *le Plan de la Bibliothèque Nationale de Corée pour 2010 (2005)*, celle-ci fournira plusieurs nouveaux services d'information bibliographique. L'un d'eux concerne la couverture complète pour les bibliographies nationales. Plusieurs bibliographies spécialisées, par exemple l'information sur les livres à paraître, seront préparées par le système électronique de catalogage avant publication (e-CIP) et la *Korean National Bibliography Weekly* fournira des analyses de livres pour faciliter le choix des usagers, des libraires et des bibliothécaires. L'information bibliographique relative à des sujets particuliers et aux grandes éditions de l'année sera préparée annuellement.

Une page d'accueil a été créée pour la bibliographie nationale qui donne des renseignements sur le catalogue et permet une discussion sur les règles de catalogage et les vedettes matière, les données d'autorité et l'organisation des connaissances, et les échanges avec d'autres institutions.

KOLIS-NET

Le projet MARC coréen sur disque, comprenant l'information bibliographique sur les monographies et les thèses produites en Corée depuis 1900, a débuté en 1994. Ce programme est plus qu'un simple accès rétrospectif aux collections de la Bibliothèque nationale de Corée. Il est aussi largement utilisé pour le catalogage par copie, et constitue une contribution certaine à la normalisation des données bibliographiques. Ce MARC coréen sur disque était publié deux fois par an (printemps et automne). L'édition de l'automne 2003 était déchargeable via la page d'accueil de KOLIS-NET. De ce fait, la production du CD-ROM lui-même a été abandonnée. Une version à jour du catalogue collectif KOMARC continue à être offerte en temps réel pour chargement, sur le système KOLIS-NET et contribue à la normalisation de l'information bibliographique et du catalogage par copie.

Pour gérer le système d'information automatisé de l'édition nationale et le réseau de coopération entre bibliothèques, la Bibliothèque nationale de Corée a mis en place le KOLIS,

de façon à fournir un système informatisé exhaustif pour tous les types de documents de ses collections. Après le début des opérations KOLIS, le 1^{er} octobre 1999, il est devenu possible pour les utilisateurs comme pour les bibliothécaires de manipuler une masse d'informations, et l'ère de la nouvelle bibliothèque numérique s'est ouverte. De plus, pour satisfaire la demande de changement rapide d'«environnement bibliothéconomique» et ajuster les modifications du poste de travail, la Bibliothèque nationale de Corée a fait de gros efforts pour définir les secteurs qui nécessitaient des améliorations, de façon à créer véritablement un nouveau système de gestion : un réseau national reliant les bibliothèques autour du catalogue des ressources de la bibliothèque nationale. Par ses efforts dans l'informatisation, la Bibliothèque joue désormais le rôle de Centre national d'information pour tous les documents et assiste le public pour le partage de l'information et des services numériques via Internet.

Toutes les bibliothèques de lecture publique du pays sont partie prenante de la base de données du catalogue collectif et leurs documents peuvent ainsi être recherchés en réseau sur la plateforme Windows de KOLIS-NET, l'une des cinq infrastructures nationales de réseaux. KOLIS-NET, réseau national des bibliothèques et de l'information, comporte trois branches en fonction des types de bibliothèques et fonctionne principalement avec la Bibliothèque nationale. Actuellement, plus de 350 bibliothèques sont reliées par le réseau et assurent la construction conjointe et le fonctionnement de la base de données de l'édition nationale. Ce système a été développé pour permettre aux bibliothécaires et aux usagers d'utiliser couramment et de manière pertinente une masse importante de données. Les usagers de KOLIS-NET peuvent facilement rechercher les documents conservés dans les bibliothèques du pays tandis que les bibliothèques disposent d'un véritable système de gestion capable de charger et décharger des données dans le catalogue. L'opération KOLIS-NET fait du partage du catalogue collectif national une réalité et constitue une base solide pour développer le système de bibliothèque électronique et offrir ce service au public.

Toutes les données catalographiques et de localisation des documents à travers le pays peuvent être recherchées grâce à une solide fonction de recherche et une interface ergonomique pour les utilisateurs. Les catégories comme le titre, l'auteur, l'éditeur, la cote, les mots clés, les types de documents, le pays et la langue de publication, et le code universitaire peuvent être utilisées en recherche simple et d'autres interfaces pertinentes sont offertes aux utilisateurs. On peut également faire une recherche intégrée via le protocole Z39.50 et des services personnalisés peuvent ainsi être obtenus. Les bases de données de la Bibliothèque nationale, du KINITI, du KERIS, de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, de l'Institut de technologie (KAIST) participent à cette recherche intégrée institutionnelle.

En utilisant KOLIS-NET, on peut localiser un document et trouver des renseignements sur la bibliothèque qui le possède. Quand le document recherché n'existe pas dans la bibliothèque de la région, les utilisateurs peuvent le demander au bibliothécaire qui le fera venir d'une autre bibliothèque par e-mail ou par courrier. Ce programme de partage des ressources fait partie du plan qui permettra à toute bibliothèque de profiter du développement de KOLIS-NET. Il contribue à la construction d'une véritable bibliothèque globale à travers le pays. A terme, il sera l'instrument d'un parfait service bibliographique national pour le prêt entre bibliothèques et le catalogue en coopération.

Grâce à la base de données catalographiques disponible à la Bibliothèque nationale, les utilisateurs font leur recherche sur un poste de travail dans la bibliothèque. La bibliothèque propose également un service de renseignements en réseau pour aider rapidement les utilisateurs dans leurs recherches, sur place et à distance. Depuis 2000, la bibliothèque intègre les principales bases de données catalographiques des bibliothèques du pays dans un réseau national unique pour mieux permettre le partage des ressources et la construction des réseaux locaux.

Dépôt légal

Le dépôt légal est la meilleure façon pour la Bibliothèque nationale de collecter les publications, de manière systématique et par les voies légales, et ceci est décisif pour la bibliothèque. Des règlements de dépôt légal comme fondement des services bibliographiques nationaux sont urgents. Les recommandations de l'ICNBS de 1998, préconisent aux bibliothèques nationales d'examiner les règlements existants et de les évaluer en fonction de leurs besoins présents et futurs. Et si nécessaire, les règlements devront être révisés.

En Corée, la loi sur les bibliothèques, promulguée en 1963, a introduit pour la première fois le dépôt légal. A cette époque, la plupart des documents étaient imprimés. La loi révisée de 1987 ajoutait les périodiques comme documents à déposer et la loi de 1991 (*Library Promotion Act*) élargit le dépôt légal à d'autres catégories de documents : livres, publications en série (journaux, magazines, revues universitaires), enregistrements sonores et vidéos, bandes magnétiques, cartes, diapositives, ressources électroniques (CD vidéo, DVD, CD-ROM, CD-I, CD-G, et autres CD), microfilms, publications officielles et publications de recherche.

Bien que l'objectif du dépôt légal soit passé de la surveillance à la conservation et à la transmission de l'héritage culturel depuis 1990, un dépôt légal complet n'est pas réalisé et ce fait entraîne une sérieuse perte d'héritage culturel et intellectuel.

La loi de 1994 (*Library and Reading Promotion Act*) révisée en 2000 et 2003, précise le règlement du dépôt légal. Selon l'article 17 de la loi, deux exemplaires de tous les documents publiés ou produits en Corée doivent être remis à la Bibliothèque nationale dans les trente jours qui suivent leur publication ou leur production, par l'éditeur (personne ou collectivité), le producteur et les administrations centrales et municipales. Tous les documents déposés sont conservés comme documents nationaux et sont utilisés pour la promotion de la culture coréenne à l'étranger grâce à la bibliographie nationale, sans parler de leur mise à disposition du public. Les ressources ainsi collectées représentent 70% des ressources de la Bibliothèque nationale.

Malgré cette loi équitable, le dépôt de tous les documents ne se fait pas encore correctement. Aujourd'hui, des problèmes existent avec le dépôt des divers supports qui n'ont pas encore de canal officiel de distribution et avec ceux qu'il est difficile de localiser. Même l'existence et la disponibilité de ces documents ne sont pas faciles à établir car les plus anciens ne sont plus disponibles ou sont perdus et même ceux publiés dans d'autres villes ne sont pas faciles à retrouver sans efforts et déplacements.

De plus, on s'efforce de faire le contrôle bibliographique des documents non encore concernés par le dépôt légal, pour anticiper une révision de la loi. Le dépôt légal des documents électroniques est fonction des règlements de copyright les concernant et de leur cycle de vie très court. Selon la loi de dépôt légal révisée en 2003, l'utilisation des publications électroniques est réglementée et il y a de nombreuses restrictions concernant les utilisations en réseau dans les bibliothèques, et concernant les documents encore disponibles en fonction de leur date de production et de leur mode de vente. La date de dépôt des publications électroniques devrait être différente puisqu'elles peuvent être aisément transmises et ne requièrent pas un long délai pour être envoyées. Probablement, le dépôt des publications électroniques sera-t-il demandé dans les quinze jours qui suivront leur publication.

En 1992, la *Korea Electronic Publication Association* (KEPA) a été créée pour l'échange d'informations sur les publications électroniques et leur développement, leur normalisation et leur certification. Les objectifs de l'association sont de promouvoir les industries des publications électroniques et de contribuer au développement de la société de l'information. En 1998, *Korea Electronic Publishing Certification Center* (KEPEC) a également été créé pour promouvoir les industries et valoriser leur reconnaissance par le public en donnant un label aux publications électroniques.

En juin 2004, KEPA a été désigné pour être l'organisme de dépôt légal des publications électroniques. C'est pourquoi KEPA gère le système coréen de dépôt et de certification des publications électroniques depuis août 2004. Ce système en ligne permet de gérer le dépôt légal et la certification avec les données du KEPEC, sous l'égide du Ministère de la culture et du tourisme et de la *Korea Publication Ethics Commission*. Cependant, la plupart des documents concernés ne sont que des livres électroniques. De plus, le contrôle des publications électroniques est actuellement de la responsabilité de KEPA. Ceci souligne que la collection de la Bibliothèque nationale est loin de refléter l'ensemble des publications concernées. Les données du dépôt légal et les statistiques associées ne sont pas encore publiques. L'association projette de les rendre accessibles à l'été 2006. Depuis que KEPA est responsable du dépôt légal et de la certification des publications électroniques, la Bibliothèque nationale doit coopérer avec l'association pour le contrôle bibliographique de ces publications et leur recensement dans la bibliographie nationale.

La Bibliothèque nationale paye, en échange du dépôt, une compensation pour le dépôt légal de deux exemplaires quand les éditeurs ou producteurs le demandent dans les 90 jours. En l'absence de dépôt, et selon les termes de l'article 53 paragraphe 3 de la Loi, l'amende peut s'élever à dix fois le prix de la publication non déposée. En fait, il serait nécessaire de préparer une loi plus efficace s'efforçant d'encourager le dépôt légal et de rappeler son importance. Le système permet cependant à la Bibliothèque nationale de remplir ses devoirs de collecte, conservation et mise à disposition du public des documents de la nation. Actuellement, la loi ne prévoit pas en détail le dépôt des documents électroniques. De nombreuses publications électroniques, en ligne ou non, et l'information numérique dynamique peuvent facilement être exclues du dépôt. L'absence de mécanisme de contrôle pour assurer le respect de la loi mène à la non-exhaustivité de la collecte des publications coréennes et cela constitue également un obstacle à la complétude de la bibliographie nationale.

En outre, il existe d'autres réglementations (*National Assembly Library Act, Korean Education and Research Information Service Regulations, Publication and Printing Promotion Act, Film Promotion Act*) qui invitent à déposer les documents auprès des institutions agréées. Cependant le dépôt de tous les exemplaires peut représenter un lourd fardeau pour les éditeurs et les producteurs et ils sont nombreux à « oublier » leur devoir. Comme le suggère Yoon (2000), on peut s'interroger sur le nombre d'exemplaires à déposer pour les documents coûteux et les publications électroniques. Il serait nécessaire de réduire le nombre d'exemplaires requis par la loi, d'exempter de taxes les éditeurs et les producteurs, de définir les obligations des institutions dépositaires et de réviser les sanctions concernant le non respect des obligations légales.

La Bibliothèque nationale développe ses acquisitions de publications en utilisant la base de données des Archives nationales. Elle utilise également les bases commerciales des grands libraires, comme Kyobo Bookstore, pour identifier les documents non déposés. Cependant une forte maîtrise des sources d'information pour l'identification et la localisation des documents publiés ou produits est impossible par manque de personnel à la Bibliothèque.

C'est pourquoi la Bibliothèque fournit une aide administrative et coopère avec cinq bibliothèques régionales (Busan, Gwangju, Daejeon, Daeju et Incheon) pour obtenir le dépôt des publications de ces régions depuis 1997. Cependant sans soutien financier et administratif à ces bibliothèques, et sans une meilleure adéquation du dépôt légal pour les éditeurs et les producteurs, le système ne peut pas fonctionner correctement. La Bibliothèque nationale renforce donc ses propres investigations pour mieux collecter les documents. Par exemple, en comparant entre elles les notices de la base de l'Assemblée nationale, de KOLIS, de KERIS, du *Korean Institute of Science and Technology Information*, et de la *Scientific Technological Information Management Association*, tous les documents manquants peuvent être repérés et

la Bibliothèque essaye constamment de les obtenir. Mais cela est très difficile car de nombreux éditeurs ont disparu, parfois sans laisser d'adresse ou bien les publications ne sont plus disponibles.

La Corée attend du pouvoir législatif d'autres révisions de la loi d'ici quelques années, et la Bibliothèque nationale de Corée se prépare pour un projet spécial intitulé « Collecter toute l'information nationale en renforçant le système de dépôt légal ». Le projet comporte trois parties : la première est de développer le système du dépôt légal en révisant le *Library and Promotion Reading Act*, la seconde est de mieux gérer la coopération entre la Bibliothèque nationale et les éditeurs et la troisième est d'étudier les documents non déposés afin de renforcer les relations avec les éditeurs concernés.

L'un des changements majeurs sera d'étendre le dépôt légal à tous les types de documents électroniques. La Bibliothèque nationale de Corée étudie la législation actuelle de dépôt et les dispositions à prendre pour répondre aux besoins futurs. Les lois coréennes de dépôt comprendront les documents les « plus nouveaux » comme les ressources électroniques, et la législation actuelle sera révisée si nécessaire. Une révision des dispositions concernant les publications électroniques comme les livres et journaux électroniques, sera nécessaire. Sans oublier les questions concernant le nombre d'exemplaires et le renforcement de la loi. Le nombre d'exemplaires pourrait être différent selon la nature, le support, le tirage et le prix de la publication. On espère cette révision dans quelques années.

La prochaine loi couvrira à la fois les publications en ligne statiques et dynamiques et tendra à simplifier le travail des bibliothécaires et des éditeurs. Ceci démontre clairement que la Bibliothèque nationale de Corée est consciente du besoin de faire porter le contrôle bibliographique sur toute l'édition nationale courante ; bien entendu, la Bibliothèque qui gère déjà une partie de ce contrôle a clairement exprimé son accord. Cela montre son souci de faire réviser la législation pour la mettre en accord avec les recommandations de l'ICNBS (paragraphe 1) : « Les Etats devront très rapidement examiner les législations de dépôt légal existantes, et leur adéquation aux besoins présents et futurs, et chaque fois que nécessaire, les législations devront être révisées ». La loi révisée inclura tous les types de publications quel que soit le médium. Après ces changements, la Corée sera en plein accord avec les recommandations de l'ICNBS.

La Bibliothèque nationale va lancer une importante campagne concernant le dépôt légal, dans la mesure où bien des éditeurs sont encore ignorants ou mal informés de leurs obligations ; par exemple, l'amende pour l'absence de dépôt n'est pas une bien lourde pénalité mais cela montre bien que la recommandation de l'ICNBS d'« inclure des mesures pour le renforcement de la loi » est nécessaire mais qu'elle doit pouvoir être appliquée.

Le budget restreint et le manque de personnel de la Bibliothèque nationale font encore obstacle à une bonne gestion du dépôt légal malgré les efforts de la Bibliothèque pour les surmonter. Depuis la fin de 2004, l'organisation du travail à la Bibliothèque nationale a été modifiée pour établir un service de gestion du dépôt légal plus dynamique et parallèlement le travail des agents du dépôt légal a changé. Les éditeurs déposent leurs publications auprès de l'agent responsable du dépôt légal et c'est un autre agent qui les décrit en format MARC, vérifie l'ISBN et attribue l'indice de classification, et fait l'analyse de contenu. Un ISBN incorrect est envoyé au Centre ISBN de la Bibliothèque nationale de Corée et la notification de la correction envoyée à l'éditeur. Quand le document a été déposé, la Bibliothèque fournit l'information à l'utilisateur dès qu'elle a fait le contrôle qualité de la classification, attribué les vedettes matière et construit les autorités. Ainsi le délai de traitement est passé de 1 à 3 mois à 1 ou 2 semaines, et une dizaine de personnes ont pu être réaffectées à des tâches plus professionnelles. Depuis le début de ce programme l'information bibliographique via le réseau est fournie rapidement aux autres bibliothèques du pays. Les données d'acquisition et de catalogue normalisé sont fournies aux bibliothécaires et constituent la base d'un meilleur

service d'information aux utilisateurs ; le système de coopération entre l'éditeur, l'agent du dépôt légal, la Bibliothèque nationale se développe et contribue finalement au développement permanent de l'enregistrement des documents et de la diffusion de l'information bibliographique.

Les documents du dépôt légal sont enregistrés comme documents nationaux qui doivent être conservés de manière permanente et ils sont utilisés à la fois pour faire connaître la culture coréenne à l'étranger par le biais de la bibliographie nationale et pour permettre à la nation d'avoir accès à ces documents. Environ 70% des collections de la Bibliothèque nationale de Corée proviennent du dépôt légal. Le nombre de documents déposés est de 4 128 694 sur un total de 5 786 393 volumes dans les collections de la Bibliothèque au 31 mars 2006.

Cependant, l'enregistrement de la totalité de la production nationale est une tâche à couper le souffle qui suppose que la Bibliothèque nationale ait les ressources nécessaires. C'est pourquoi certaines législations offrent la possibilité d'un partage de responsabilité en prévoyant le dépôt dans plus d'une institution. C'est le cas en Corée. Par exemple, les films produits pour les projections publiques sont sous la responsabilité des Archives coréennes du Film, où KEPA gère un dépôt de films vidéos et de publications électroniques. La responsabilité du dépôt des thèses, des films enregistrés et des publications électroniques est partagée avec d'autres institutions. Cela laisse entendre qu'il faudrait aussi un nouveau modèle de bibliographie nationale exhaustive qui intégrerait des notices d'autres établissements.

Si on compare la base catalographique de la Bibliothèque nationale avec le catalogue collectif KOLIS et KERIS, on constate que de nombreux documents ne sont pas collectés. Beaucoup de documents importants publiés depuis longtemps peuvent facilement avoir été endommagés ou avoir disparu. Pour collecter ces matériels, la Bibliothèque nationale a ouvert depuis 2004 un programme spécial « Ramener à la lumière les livres du grenier ». Ce programme est une donation et il se propose de développer la collection nationale, de fournir l'information bibliographique au public et de renforcer la Bibliothèque nationale dans sa position de dernier recours pour la conservation des publications coréennes. Ainsi, la Bibliothèque nationale conserve les documents qui n'ont pas été déposés et renvoie les documents déjà déposés vers les bibliothèques de lecture publique, les bibliothèques de prison, les petites bibliothèques, les bibliothèques d'hôpitaux et les bibliothèques militaires où ces documents viennent renouveler les ressources documentaires. Des personnes célèbres rejoignent le programme qui connaît un grand succès et, à la fin de 2004, plus de 100 000 documents avaient été donnés à la Bibliothèque, dont 20 000 n'avaient pas été déposés.

Système de classification et catalogage

Les notices bibliographiques figurant dans la bibliographie nationale doivent être conformes aux normes internationales, être présentées de manière appropriée et disposer de points d'accès qui répondent aux besoins des utilisateurs, selon les spécificités du support retenu pour la diffusion. Et l'agence bibliographique nationale doit participer activement à la maintenance des normes et au développement de nouveaux outils bibliographiques. Par conséquent, le système de classification et de catalogage doit être cohérent et facile à utiliser car il indique la disponibilité et la localisation des documents concernés. En Corée, les systèmes les plus couramment utilisés sont la *Dewey Decimal Classification* (DDC) et la *Korean Decimal Classification* (KDC). La Corée a développé la KDC qui est une adaptation de la DDC utilisée par la Bibliothèque nationale, la bibliographie nationale et les bibliothèques scolaires et de lecture publique de Corée.

Les livres de l'Est asiatique, c'est-à-dire les livres coréens de toutes catégories et les livres chinois et japonais sont indexés selon la 4^e édition de la KDC et la 21^e édition de la DDC. Les livres chinois et japonais, les livres pour enfants, les manuels, les livres pédagogiques et les

bandes dessinées sont indexés selon la KDC tandis que les livres coréens anciens sont indexés selon la KDC de Pat Bong Suk (KDCP). De plus, les cotes des livres de l'Est asiatique sont données selon la Table des auteurs de l'Est asiatique publiée par la Bibliothèque nationale, à l'exception des périodiques. Les « non livres » sont indexés selon la 4^e édition de la KDC et les cotes sont attribuées selon la date de réception.

Les livres occidentaux et les périodiques publiés à l'étranger sont indexés selon la 21^e édition de la DDC tandis que les livres en langues occidentales publiés en Corée sont indexés à la fois en DDC et en KDC et leurs cotes sont données selon la *Cutter- Sanborn Three-Figure Author Table*.

En Corée, le catalogage suit les AACR et les ISBD. Les règles coréennes de catalogage (KCR) intègrent plusieurs ISBD. La partie des AACR2 consacrée aux vedettes, aux titres uniformes et aux références est également intégrée aux règles nationales. La 4^e édition de 2005 est une révision qui tend à clarifier les relations entre le catalogage et les points d'accès. Le concept d'entrée principale n'existe plus et il n'y a plus de limite au nombre d'entrées (auparavant, le choix des entrées dans la bibliographie nationale suivait « la règle des trois »). La Corée a utilisé le format MARC dès le début de l'informatisation. La Bibliothèque Nationale a développé le KORMARC pour les monographies en 1981, pour les publications en série en 1984 et pour « les non livres » en 1991. Les deux plus anciens formats ont été révisés en 1991. KORMARC est un outil normalisé, considéré comme une norme coréenne. Dans la Bibliothèque, le catalogage suit différentes règles ; les livres de l'Est asiatique sont catalogués selon les différents KORMARC pour les livres (KS X 6006-2, 1996), pour les périodiques (KS X 6006-1, 1993), pour les « non livres » (KS X 6006-3, 1996) et pour les livres anciens (KS X 6006-6, 2000). De plus, les informations clés comme le titre et la table des matières sont extraits. Les notices d'autorité des livres de l'Est asiatique sont cataloguées selon le KORMARC pour la gestion des autorités (KS X 6006-4, 1999). Les livres et les périodiques occidentaux sont catalogués selon les AACR2 et le format des données suit les règles du KORMARC. En 2004, un KORMARC unifié pour la bibliographie a été développé et a commencé à être utilisé. A plus ou moins long terme, il deviendra la norme coréenne de catalogage pour les quatre types de documents : livres, périodiques, « non livres » et livres anciens.

Depuis 2003, l'information catalographique a été enregistrée à titre expérimental selon la table des vedettes développée en 2002 et des vedettes matière avaient été attribuées à plus de 57 000 items à la fin de décembre 2004. Les données d'autorité indiquent les règles d'enregistrement des vedettes (noms de personnes et de collectivités, titres uniformes, vedettes matière, noms de lieux, etc) afin de faciliter la recherche dans le catalogue. Jusqu'en 1999, la Bibliothèque ne disposait que d'un catalogue sur fiches construit sur un index d'autorité. Après le développement des contrôles d'autorité dans le KORMARC devenu une norme coréenne en 1999, la Bibliothèque a commencé à doter son catalogue de notices d'autorité.

Le Projet de bibliothèque numérique

La Bibliothèque nationale a lancé un service d'information sur les thèses en 1995 ; elle dirige le projet de création d'une bibliothèque numérique nationale depuis 1997 et celui permettant de relier entre elles les grandes bibliothèques du pays depuis 1998. En outre, elle continue ses efforts de construction de sa base de données depuis 1998 également.

Une Directive présidentielle de février 2000 prévoit un plan global de création d'une bibliothèque numérique pour permettre à la Bibliothèque nationale de devenir le point focal des demandes d'information du public dans le cadre de la société de l'information. La Bibliothèque nationale se concentre sur la construction de cette bibliothèque numérique pour

mieux satisfaire les besoins des utilisateurs en vue d'obtenir rapidement l'information dans un environnement sans cesse en mouvement. Une bibliothèque nationale numérique suppose un système d'information qui collecte, traite, et diffuse les ressources numériques multimédias sur les réseaux et fournit aux utilisateurs une information de grande qualité sans limite d'espace ni de temps.

La Bibliothèque nationale de Corée forme un réseau national numérique intégré avec sept grandes institutions documentaires nationales (la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Korean Research and Development Information Center, KERIS, KAIST Science and Technology Library, et la Bibliothèque de la Cour Suprême). En construisant ce système intégré, la Bibliothèque propose un modèle générique de bibliothèque numérique, offrant un service permanent à ses utilisateurs.

Dans le cadre du projet, le développement des contenus numériques en 2004 a permis d'ajouter 1 600 000 entrées (pour 16 600 000 entrées au total) dans la base du catalogue collectif national, plus de 60 000 livres dans la base des tables des matières, plus de 30 000 livres dans la base plein texte et plus de 20 000 entrées dans l'index des articles et des résumés. 5 000 conversions de « non livres » ont également été réalisées et 2 000 livres en plein texte pour les déficients visuels ont pu être ajoutés dans la base.

En 2005, plus de 4 430 000 données bibliographiques et environ 1735 localisations sont accessibles dans KOLIS-NET et via la page d'accueil de la Bibliothèque nationale. La construction de la base de données du catalogue collectif national rend possible la recherche de tous les documents conservés dans les salles de lecture gouvernementales et dans les bibliothèques de lecture publique. La création de la base de données de la Bibliothèque nationale a augmenté la qualité de l'information bibliographique nationale en permettant à toutes les bibliothèques publiques de Corée de réduire leurs personnels et leurs dépenses par l'utilisation de la base collective et par la normalisation des procédés de catalogage.

La bibliographie nationale fournit une information plus pertinente grâce à la base des tables des matières. Elle fournit un meilleur service aux utilisateurs en permettant le passage du seul point d'accès du catalogue vers le contenu lui-même à travers la page d'accueil de la Bibliothèque nationale et la bibliothèque numérique nationale. La Bibliothèque a développé la possibilité de télécharger les tables des matières pour encourager l'utilisation de ce service dans toutes les bibliothèques du pays. En 2005, on disposait de plus de 1 240 000 tables des matières.

La Bibliothèque nationale poursuit ses efforts dans la construction d'une base de données nationale et du service d'information bibliographique associé, pour accélérer les acquisitions, développer l'échange international d'information et la conservation permanente des ressources nationales. Elle continuera à identifier et à fournir toute sorte de documents pour remplir ses missions de bibliothèque nationale. Elle s'efforce de contribuer au mieux au développement d'une infrastructure globale d'information des bibliothèques coréennes.

Conclusion et recommandations

Bell (1998) a écrit qu'une bibliographie nationale courante était un miroir reflétant la culture, le caractère et les centres d'intérêt d'un pays par le recensement de son édition nationale. Il ne s'agit pas seulement d'un miroir historique mais aussi, par la diffusion vers d'autres pays, d'une « fenêtre » ouverte vers ces pays. L'une des tâches principales de la Bibliothèque nationale de Corée est d'offrir un nouveau modèle d'enregistrement bibliographique pour améliorer les pratiques de catalogage, et de garder les règles internationales présentes à l'esprit dans l'établissement des normes pour les bibliographies nationales. La Bibliothèque nationale se prépare également à transmettre les recommandations, les modèles et les normes

internationales pour la création, la révision et les spécifications fonctionnelles des formats bibliographiques et des bases de données. La Bibliothèque fournira toute l'aide nécessaire pour préparer le changement des fonctions des enregistrements bibliographiques dans le cadre d'un environnement en ligne ; elle contribue ainsi à établir des normes nationales à l'unisson du développement de la normalisation internationale.

D'une manière générale, le statut du contrôle bibliographique en Corée s'est remarquablement développée récemment. Il s'agit peut être d'un phénomène naturel lié au développement d'un pays qui peut être mesuré à sa production intellectuelle. Il est très satisfaisant de voir que les changements principaux ont porté, dans les dernières années, sur la bibliographie nationale, le catalogue collectif national, le dépôt légal et autre contrôle bibliographique. C'est peut-être encore plus satisfaisant de souligner que des plans globaux d'évolution sont prévus dans ces domaines, comme l'illustrent les faits suivants :

- 1 la Bibliothèque nationale s'enrichit des documents du dépôt légal et se doit de produire des bibliographies nationales.
- 2 *Korean National Bibliography* se diversifie en termes de types de matériels recensés mais reste encore centrée sur les supports de l'écrit. Il est prévu d'inclure d'autres supports.
- 3 Dans une certaine mesure, le support de la bibliographie nationale est passé du papier à Internet et ce processus doit s'accroître dans les années à venir. L'accès en ligne par Internet devrait devenir rapidement le médium principal de la bibliographie nationale.
- 4 Les notices bibliographiques de la bibliographie nationale respectent les normes internationales, sont classées de manière appropriée et fournissent les points d'accès nécessaires aux utilisateurs.
- 5 KOLIS-NET, réseau national des systèmes d'information des bibliothèques, est opérationnel ; il permet de partager les ressources du catalogue collectif et constitue la base du système mis à la disposition du public.
- 6 La Bibliothèque nationale de Corée forme une bibliothèque numérique nationale intégrée en faisant communiquer les sept grandes institutions documentaires du pays ; elle construit les index d'articles, les résumés, traite les « non livres », crée une bibliographie nationale exhaustive et une base de données en plein texte pour les déficients visuels.
- 7 Suivant le *Library and Reading Promotion Act* révisé en 2003, deux exemplaires de tous les documents publiés ou produits en Corée sont déposés à la Bibliothèque nationale dans les 30 jours qui suivent la date de leur publication. La Bibliothèque paye une contrepartie pour le dépôt des deux exemplaires quand les éditeurs ou les producteurs en font la demande dans les 90 jours qui suivent le dépôt. Une amende de dix fois le prix du document est prévue pour les éditeurs qui n'effectuent pas le dépôt.
- 8 Les publications électroniques sont soumises au dépôt auprès de la KEPA. La Corée a besoin de modifier le *Library and Reading Promotion Act* pour y inclure les documents électroniques en particulier et faire refléter ces changements dans la bibliographie nationale.
- 9 La Bibliothèque nationale est devenue la nouvelle agence du dépôt légal et agence de maintenance de la base de données MARC depuis 2004.
- 10 Environ 70% des collections de la Bibliothèque nationale sont constitués de documents du dépôt légal.
- 11 La Bibliothèque nationale développe un projet spécial intitulé «Collecter toute l'information nationale en renforçant le dépôt légal ».

Dans quelques années, la Bibliothèque nationale de Corée aura bénéficié des nouveaux règlements de dépôt légal et pourra faire entrer plus de documents dans le contrôle bibliographique national. Un règlement pour un dépôt plus exhaustif permettra

d'améliorer le rôle, le contenu, les critères de sélection et le niveau de description de la bibliographie nationale.

Dans les cinq prochaines années, la Bibliothèque nationale verra sa collection dépasser les 10 000 000 d'items ; elle bénéficiera de la nouvelle législation de dépôt et pourra inclure plus de documents dans le contrôle bibliographique. La Corée aura un calendrier de mise en place du dépôt légal pour les publications électroniques. La bibliographie nationale deviendra plus diversifiée et la Bibliothèque nationale continuera de publier la bibliographie nationale sur DVD et via Internet. Cependant, il faudra tenir compte du besoin d'exemplaires sur papier pour les utilisateurs qui n'auront pas d'accès électronique tout comme de l'exemplaire de conservation pour les notices bibliographiques d'une période donnée.

On doit préparer l'accroissement prévisible du nombre de documents électroniques traités dans le système. Il est nécessaire de mieux prévoir la coopération entre les bibliothèques et les éditeurs, alors même que la KEPA et les tendances actuelles de l'édition soulignent les problèmes liés aux livres électroniques qui font partie intégrante de l'édition coréenne et à ce titre doivent être inclus dans la bibliographie nationale. La Bibliothèque nationale devra collaborer avec les éditeurs de livres électroniques et avec la KEPA pour prendre la responsabilité d'archiver les livres électroniques et d'en donner l'accès aux utilisateurs.

La Bibliothèque nationale de Corée devra acquérir, conserver, et donner accès à tous les documents publiés dans le pays en s'appuyant sur le dépôt légal. Les objectifs principaux du système de dépôt légal sont de permettre la transmission de l'héritage culturel de la nation aux générations futures et de l'archiver en le préservant de manière pérenne. Les aspects importants du système sont aussi l'acquisition, l'accès et l'usage de la publication, la production et la diffusion de la bibliographie nationale, la sauvegarde de la loi de copyright et la transmission des connaissances et de la culture du pays.

La Bibliothèque nationale de Corée devra donc collecter tous les documents publiés en Corée, satisfaire les besoins d'information du citoyen, préparer la base de données nationale et rendre les collections accessibles pour toutes les générations. C'est pourquoi le système de dépôt légal devra être assez solide pour permettre d'assurer les fonctions principales de la bibliographie nationale et la loi de dépôt légal servira de base à la préparation de la bibliographie nationale. Par ailleurs, le système de stockage et de conservation de la Bibliothèque nationale devra être stable, sinon l'accessibilité des documents serait affaiblie et la sauvegarde des collections ne serait pas assurée.

En analysant ces phénomènes et ces tendances, on sent bien que les récents changements et les projets de la *Korean National Bibliography* vont dans la bonne direction. Les traditions du pays dans ces domaines, le développement dynamique de la société de l'information, aussi bien que les changements dans les conditions sociales coréennes nous amènent à croire au futur développement du système.

La *Korean National Bibliography* collectera, identifiera et enregistrera toutes les publications produites en Corée pour mieux participer à la construction des collections nationales et satisfaire les besoins d'information de la nation ; on continuera ainsi le développement d'une infrastructure intégrée des bibliothèques, des archives et de la documentation

Références bibliographiques

Bell, Barbara L. 1998. Annotated guide to national bibliographies. 2nd ed. Munchen : Saur.

Cho, Jae Soon. 2000. "Improving method of legal deposit system for electronic publications at National Library of Korea". Collection of the Papers 38th KLA annual Conference. Seoul/ The Ministry of Culture and Tourism, Korean Library Association.

Lee Chi Ju. 2005. System conversion for strengthening of the legal deposit at the National Library of Korea. *Publication, Library and Services*. Seoul, The National Library of Korea.

Lee, Eun Chul. 2000. "A study on the role of the National Library of Korea". *Humanities* 30; 101-122.

Madsen, Mona. 1999. "ICNBS 1998 new recommendations for the national bibliography". The 65th IFLA Council and Conference. (<http://www.ifla.org/IVifla65/papers/015-123e.htm,2006.4.19>)

The National Library of Korea. 2004. *National Library of Korea 2010*. Seoul: the library.

Yoon, Hee Yoon. 2003. "A study on the reform model of legal deposit system in Korea". *The Korean Society for Library and Information Science* 37(4); 23-52.

"Websites"

Korean Library information System Network: <http://www.nl.go.kr/kolisnet>

National Assembly Library: <http://www.nanet.go.kr>

National Digital Library: <http://www.dlibrary.go.kr>

The National Library of Korea: <http://www.nl.go.kr>